## RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup> EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Sylvain Brazeau	Maire	33 584	16 792	11 399	1 748
Michel Joly	Conseiller	11 242	5 621		
François Deschamps	Conseiller	11 242	5 621		
Myriam Sauvé	Conseiller	11 242	5 621		
Josée Grenier	Conseiller	11 242	5 621		
Véronique Lefebvre	Conseiller	11 242	5 621		
Claude Lepage	Conseiller	11 242	5 621		

## Note

<sup>1.</sup> Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).